



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2019 A 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de FOREZ-EST, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Jean-Michel MERLE, Président, en session ordinaire, à l'hippodrome de Feurs.  
Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Anne-Marie BRUYAS, M. Georges SUZAN, Mme Michelle DELORME, M. Jean-Paul BLANCHARD, Mme Annie CHAPUIS, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Michel GRAND, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, Mme Armelle DESJOYAUX, M. Pascal VELUIRE, M. Christian FAURE, M. Johann CESA, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Marcel GEAY, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, Mme Cécile DE LAGET, Mme Liliane MEA, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, M. Jean-Michel MERLE, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, Mme Brigitte BRATKO, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Jean-François REYNAUD, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Jean-Pierre BISSAY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Jean-François YVOREL (arrivé à 19h20), M. Robert FLAMAND, M. Christophe BEGON, Mme Martine DEGOUTTE, M. Gérard DUBOIS, Mme Monique GIRARDON, Mme Christine LA MARCA, Mme Suzanne LYONNET, M. Christian SAPY, Mme Valérie TISSOT,

Pouvoirs : M. Eric GALICHET donne pouvoir à M. Gilles DUPIN, M. Ennemond THIVILIER donne pouvoir à Mme Jeanine RONGERE, M. Henri NIGAY donne pouvoir à Mme DARFEUILLE Marianne, M. Claude GIRAUD donne pouvoir à Mme Liliane MEA, M. Frédéric LAFOUGERE donne pouvoir à M. Yves GRANDRIEUX, M. Bruno COASSY donne pouvoir à M. Georges SUZAN, M. Julien MAZENOD donne pouvoir à M. Christian SAPY,

Absents remplacés : M. Gilles CHEVRON remplacé par M. Gilbert GRATALOUP, Mme Véronique CHAVEROT remplacé par M. Jean-Claude PALAIS,

Absent :

Absent excusé : M. Michel CHAMBONNET

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PERCET

Date de la convocation : 21 mars 2019

Date d'affichage du procès-verbal : 4 avril 2019

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h05 puis il procède à l'appel nominal.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 27 février 2018

*Décision du Conseil Communautaire pour l'approbation du PV du 27 février 2019*

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 2. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des conseillers présents Monsieur Serge PERCET comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

### 3. Présentation de l'association de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Forez-Est (C.P.T.S.)

Monsieur Michel BOISSONNET, Président de la CPTS accompagné de trois membres de son bureau, remercie le Président M. MERLE de l'avoir invité afin qu'il présente la CPTS de Forez-Est aux élus communautaires.

Il est rappelé le contexte en France avec :

- La transition épidémiologique : vieillissement de la population et développement des maladies chroniques,

→ 20 millions de personnes souffrent d'au moins une pathologie chronique\*

- Le virage ambulatoire,
- Le progrès technologiques,
- Le cloisonnement ville-hôpital,
- Les inégalités devant l'accès aux soins.

Il est souligné que la structuration des soins primaires repose sur la base d'un projet de santé pour organiser au mieux les structures suivantes :

- **ESP** Equipes des Soins Primaires,
- **MSP** Maison de Santé Pluri-professionnelle ou **CDS** Centre de Santé,
- **CPTS** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé,
- **DAC** Dispositifs d'Appui à la Coordination.

L'Assemblée est informée que les CPTS en France sont issues de la :

- Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016,
- Structuration des soins de ville autour des besoins de santé d'un territoire,
- Amélioration des parcours patients, en associant les professionnels de santé du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours ainsi que des acteurs sociaux et médico-sociaux sur la base d'un **projet de santé**,
- Création de 1000 CPTS d'ici à 2022 (plan « Ma santé 2022) → l'objectif étant que l'exercice isolé devienne une exception,
- Négociation depuis début 2019 entre l'Assurance Maladie et les représentants des professionnels de santé pour l'obtention d'un financement pérenne.

*Arrivée de Jean-François YVOREL à 19h20*

Il est listé les missions d'une CPTS à savoir :

- Accès facilité à un médecin traitant,
- Accès à des plages de soins non programmés,
- Organisation des parcours pluri-professionnels,
- Prévention.

Les représentants de la CPTS présentent une enquête adressée en octobre 2018 à 100 professionnels de santé du territoire avec un retour de 44 professionnels de santé de Forez-Est qui prouvent le besoin de créer du lien et de la mutualisation entre eux.

Monsieur Michel BOISSONNET précise à l'assemblée où en est aujourd'hui la CPTS de Forez-Est :

- La création de l'association CPTS est officialisée,
- Les réunions du Conseil d'Administration aboutissant aux créations des différentes commissions,
- Le dépôt de la lettre d'intention à l'ARS avec diagnostics territoriaux (médecins, pharmaciens),
- Les rencontres avec les URPS (médecins, infirmiers, pharmaciens),
- La prise de contacts avec d'autres associations à caractère médico-social (MAIA, Autisme, usagers...),
- L'obtention du 1<sup>er</sup> prix de mise à l'honneur des associations (Crédit Agricole Loire Haute Loire),
- Des rencontres avec la Région AuRA, la mairie de Feurs et la communauté de communes.

L'assemblée prend acte de la constitution de différentes commissions au sein de la CPTS qui traiteront des points suivants :

- Parcours de soins (permanence des soins, hébergement temporaire, psychiatrie avec SAMEAD Service d'Aide Multi-professionnelle aux Enfants et Ados en Difficulté),
- Communication (annuaire professionnel avec site internet en prévision, Réseau inter professionnel sécurisé),
- Relation ville-hôpital et retour à domicile (UMG, UMASP, Unité de périnatalité, consultations de spécialistes dans les MSP),
- Permanence des soins avec la gestion des gardes,
- Télémédecine,

- Prévention – Education Thérapeutique du patient,
- Formation interprofessionnelle,
- Autres projets...

En conclusion, Monsieur Michel BOISSONNET indique que la CPTS existe, elle est représentative des professions de santé, représentative du territoire et souligne qu'il compte sur les élus par leur connaissance parfaite du territoire. Il remercie à travers son Président notre EPCI pour son écoute et son aide matérielle pour permettre d'abord à sa structure de grandir au bénéfice de toute la population du territoire et ensuite de construire une médecine de demain efficace et humaine.

*Applaudissements de l'assemblée.*

Monsieur le Président félicite les représentants de la CPTS pour son investissement et l'encourage pour permettre la mise en place d'actions pour une médecine de qualité et de proximité.

#### **4. Pôle ingénierie technique**

##### **4.1 Approbation du règlement général des redevances 2019 (Rapporteur Christian FAURE)**

##### **RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1639 A BIS, vu la délibération n°2017.017.12.04 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 12 avril 2017 instituant cinq zonages sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est pour la tarification de l'enlèvement des ordures ménagères et le vote de deux taux de taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), vu la délibération n°2018.005.07.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 7 novembre 2018 clôturant les deux budgets annexes « ordures ménagères »,

##### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Il est rappelé que la Communauté de Communes de Forez-Est possède 3 fiscalités différentes pour financer son service « gestion des déchets » :

- la REOM (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères) avec un règlement fixant les tarifs et les modalités de fonctionnement pour l'ex Communauté de Communes de Feurs-en-Forez et l'ex Communauté de Communes des Collines du Matin,
- la REOMi (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative) avec un règlement fixant la tarification et les modalités de fonctionnement pour l'ex Communauté de Communes de Balbigny,
- la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'ex Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et l'ex Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais.

Il est indiqué que le service « gestion des déchets » de la Communauté de Communes de Forez-Est a mis en place un groupe de travail fiscalité afin de répondre aux exigences législatives et réglementaires en pareille matière, à savoir qu'un nouvel EPCI doit uniformiser ses modes de financements dans les 5 ans qui suivent sa création (soit au plus tard le 01/01/2022). Conformément à la réglementation, un règlement doit être adopté pour les communes gérées par une redevance.

##### **CONTENU**

Le règlement général des redevances 2018 réunit tous les anciens règlements de redevances. Le règlement 2019 harmonise le fonctionnement des territoires financés par la REOM et définit :

- les principes généraux de mise en place de ces redevances par délibération
- la description du service rendu
- la définition des assujettis
- les tarifs spécifiques à chaque territoire pour l'année 2019
- les modalités de recouvrement
- les justificatifs à fournir pour les changements de situation et les éléments de vérification de la collectivité

##### **PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- valider le projet de document unique, tel ci-rapporté en annexe,
- dire que ledit document unique vaut règlement général des redevances, opposable aux assujettis.

*Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Monsieur le Président indique que les professionnels hors CCFE paieront dans le cadre de cette convention 20.00 € le m3 (voir point 8.2 du PV).

4.2 Approbation d'une convention d'accès à la déchetterie de Chazelles-sur-Lyon pour 7 communes de la CCMDL (Rapporteur Christian FAURE)

**RAPPEL et REFERENCE**

Vu le CGCT, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est, vu la convention d'entente entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour l'année 2018 en date du 7 février 2018,

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Il est expliqué que la déchetterie située à Chazelles-sur-Lyon est gérée par la CCFE et qu'il a été convenu, dans le cadre du partage de l'actif et du passif de l'ex CCFL et de la convention d'entente que les habitants des 7 communes ligériennes ayant rejoint la CCMDL au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Considérant que la convention actuelle est arrivée à expiration au 31 décembre 2018, et considérant ledit principe de proximité, il est nécessaire d'acter par la signature d'une nouvelle convention l'accès à ladite déchetterie et ses modalités, et ce avec effets rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans.

**CONTENU**

Il est précisé que la convention indique les conditions d'accès, les modalités financières et la durée de ce partenariat. Il est précisé que concernant le calcul de la participation, il sera instauré une clé de répartition fondée sur la fréquentation effective et constatée à ladite déchetterie avec la tenue d'un registre des entrées par les gardiens (origines des visiteurs et nombre de visiteurs par commune). Les gardiens ont pour consigne de demander aux particuliers un justificatif de moins de 3 mois. La participation de la CCMDL est estimée à 150 000.00 €.

**PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver le projet de convention d'accès à la déchetterie de Chazelles-sur-Lyon, tel rapporté en annexe,
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit projet.

*Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 70	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

**5. Pôle cycle de l'eau**

5.1 Approbation de la convention de financement entre la CCFE et le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise pour l'année 2019 (Rapporteur Gilles DUPIN)

**RAPPEL et REFERENCE**

Vu le CGCT, vu le Code de l'Environnement, vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment son article 76, qui confie aux intercommunalités la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), vu les statuts de la CCFE.

**MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Pour rappel, la Communauté de Communes de Forez-Est a transféré au SIMA Coise, sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Coise et ses affluents et du Volvon (bloc de compétence 1). La Communauté de Communes de Forez-Est adhère également au SIMA Coise pour le bloc de compétence 2 relatif aux compétences facultatives complémentaires à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Coise et du Volvon.

Conformément aux statuts du SIMA Coise, la CCFE contribue annuellement aux interventions liées aux items 2 (hors études générales à l'échelle du bassin versant), 5 et 8 de la compétence GEMAPI telle que définie dans le code de l'Environnement, réalisés sur les cours d'eaux de son territoire.

Ces interventions se décomposent en plusieurs postes :

- interventions réalisées par des entreprises sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise,
- interventions réalisées par l'équipe environnement du SIMA Coise pour l'entretien des cours d'eau,
- interventions réalisées par l'équipe environnement du SIMA Coise pour l'entretien des fossés de la zone de l'aéroport (volet PI).

La contribution annuelle de la CCFE à l'animation du contrat territorial, les études générales à l'échelle du bassin versant et aux charges de structures, est calculée selon une clé de répartition et fait l'objet, en cours d'année, à un appel à contribution supplémentaire.

**CONTENU**

L'objet de la présente convention est de préciser la participation financière de la CCFE à ces interventions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise sur les cours d'eau (ou partie de cours d'eau) du territoire de la CCFE, après prise en compte des aides financières éventuelles.

Pour 2019, le coût prévisionnel du programme d'actions sur le territoire de la CCFE est estimé à :

2019	Coût prévisionnel (hors subventions)	Subventions (montant prévisionnel)	Reste à charge de la CCFE
Interventions entreprises	50 670 € TTC	28 888 €	21 782 €
Interventions équipe Environnement	40 800 € TTC	28 950 €	17 850 €
Total	97 470 € TTC	57 838 €	<b>39 632 €</b>

Ainsi, cette somme est inscrite pour partie dans le chapitre 45 du budget de fonctionnement et pour l'autre partie, au chapitre 204 du budget d'investissement du budget prévisionnel principal de la communauté de communes.

### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver la convention de financement des interventions du SIMA Coise sur les cours d'eau (ou partie de cours d'eau) sur le territoire de la CCFE pour l'année 2019 telle que définie en annexe.

*Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

### 6. Pôle développement territorial

6.1 Notification d'attribution d'aides directes pour les commerçants et artisans avec point de vente  
(Rapporteur Jean-Pierre TAITE)

#### RAPPEL et REFERENCE

Vu le CGCT, vu la loi NOTRe, vu l'instruction du gouvernement du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi NOTRe, vu la délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII, vu la délibération n°2018.010.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 mars 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente, vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est et vu l'avis favorable des membres du Comité de Pilotage.

#### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est nécessaire d'exposer aux membres du Conseil Communautaire les différents dossiers de demande de subvention instruits par la Communauté de Communes de Forez-Est et soumis aux membres du comité de pilotage pour avis le 14 février 2019.

#### CONTENU

Considérant que les membres du Comité de Pilotage alors saisis le 14 février 2019 par voie dématérialisée ont émis un avis favorable pour les demandes de subvention des entreprises suivantes :

- AU PANIER DE CATY- 2 Grande Rue - NERONDE

Dans le cadre de la réouverture de l'épicerie de la commune, projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire de tournée pour livraison clients, et nouvelle enseigne pour un montant prévisionnel de 5515€ HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 552 €

Subvention sollicitée auprès de la communauté de communes : 552 €

- BAR TABAC LE NERONDE - Le Bourg - NERONDE

Changement de la chaudière fioul par une chaudière gaz naturel haute performance énergétique pour un montant prévisionnel de 5875 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 588 €

Subvention sollicitée auprès de la communauté de communes : 588 €

### PROPOSITION

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Président à notifier les subventions attribuées dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » aux entreprises citées ci-dessus.

*Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 7. Pôle social, services à la population

- 7.1 Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'adhésion de Loire Forez Agglomération au PLIE du Forez et rattachement budgétaire de l'adhésion de la Communauté de Communes de Forez-Est au Budget Annexe du PLIE du Forez (Rapporteur Henri BONADA)

### **RAPPEL et REFERENCE**

Vu les propositions du Comité de Pilotage du PLIE du Forez en date du 10 février 2015 relatif à l'adhésion de Loire Forez au PLIE du Forez, considérant que la gestion administrative et financière du PLIE est assurée par la Communauté de Communes de Forez-Est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, vu la délibération de Loire Forez Agglomération en date du 10 juillet 2018 formalisant son adhésion au PLIE du Forez, vu la convention pluriannuelle d'adhésion au Plan Local d'Insertion et l'Emploi du Forez de Loire Forez Agglomération d'une durée de trois ans pour la période 2018-2020 en date du 12 juillet 2018, considérant le rattachement budgétaire de l'adhésion de la Communauté de Communes de Forez-Est dont les crédits sont inscrits au Budget Annexe 2019 du PLIE du Forez tel explicité au Budget 2019.

### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Il est rappelé que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Forez, dans le cadre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi (L.O.I.R.E.), met en œuvre des actions d'accompagnement afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics en difficultés sur le marché du travail avec le soutien de financements du Conseil Départemental de la Loire et des collectivités territoriales adhérentes. Le montant annuel de l'adhésion au PLIE du Forez est déterminé et révisable chaque année selon l'évolution de la population du territoire de Loire Forez-Agglomération afin de solliciter la recette correspondante au nombre d'habitants. Au vu de l'activité du PLIE et suite à des rencontres de concertation entre partenaires, il est nécessaire de revoir le montant de l'adhésion.

### **CONTENU**

Pour 2019, le montant de l'adhésion de Loire Forez Agglomération au PLIE du Forez est de 112.038 € soit 1 € par habitant. A cette somme doit s'ajouter 180,00 € qui correspondent à une erreur dans le montant de l'adhésion de l'année 2018. Au total, l'adhésion de Loire Forez Agglomération pour le PLIE du Forez s'élève donc à 112.218 €. Pour 2019, le montant de l'adhésion de la Communauté de Communes de Forez-Est au Budget Annexe du PLIE du Forez s'élève à 64.756 €, soit 1 € par habitant,

### **PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'adhésion de Loire Forez Agglomération au PLIE du Forez,
- solliciter la contribution financière de 112.218 € de Loire Forez Agglomération,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

- 7.2 Convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance d'entretien au sein du site de La Chapellerie entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Commune de Chazelles-sur-Lyon (Rapporteur Gérard MONCELON)

### **RAPPEL et REFERENCE**

Vu le CGCT, vu la Loi n°2015 991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et vu les statuts de la Communautés de Communes de Forez-Est,

### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Il a été acté de confier à la Commune de CHAZELLES-SUR-LYON la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien au sein du site de La Chapellerie. En effet, dans un souci de rationalisation des missions et de mutualisation des moyens, et afin de maintenir une continuité et une qualité de service, et garantir un niveau de réactivité optimum quant à la réalisation des petits travaux d'entretien.

### **CONTENU :**

Considérant qu'aux termes dudit projet, la Communauté de Communes de Forez-Est, sur le fondement des dispositions de l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, confie respectivement à la Commune de CHAZELLES-SUR-LYON, la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien au sein du site de La Chapellerie ci-avant explicité, et la Commune de CHAZELLES-SUR-LYON qui s'engage à mettre à disposition de la Communauté de Communes de Forez-Est une partie de leurs services et moyens quant à la réalisation des missions suivantes, savoir :

- L'entretien des espaces verts situés à l'extérieur des bâtiments, dans les cours et les espaces extérieurs : tonte, taille des arbres, arbustes et haies,
  - La gestion de la collecte des feuilles à l'extérieur des bâtiments, dans les cours et les espaces extérieurs,
  - Le nettoyage à l'extérieur des bâtiments, dans les cours et les espaces extérieurs,
  - Le vidage des poubelles métalliques dans les containers prévus à cet effet (le vidage de ces derniers étant assuré par la CCFE),
  - La gestion du déneigement et de salage des espaces transférés, soit toutes les opérations de viabilité hivernale,
  - Le devoir de conseil et d'alerte en matière de travaux,
  - Le devoir d'alerte et d'intervention pour faire cesser toute situation qui pourrait s'avérer dangereuse pour tous les usagers du site de La Chapellerie,
  - La gestion de petits travaux à l'intérieur du bâtiment, dans la limite des compétences des services techniques communaux (petites réparations), pour garantir la continuité du service et de l'accueil,
  - Des prestations diverses.
- Considérant qu'aux termes dudit projet, la Communauté de Communes de Forez-Est supportera la charge financière du service relevant de sa compétence dont la gestion est confiée à la Commune de Chazelles-sur-Lyon, et ce selon les modalités suivantes, savoir :
- qu'il est arrêté le principe d'un coût horaire de 21,00 € TTC,
  - que ce montant s'entend rémunération du personnel comprise, ainsi que tous les frais et charges afférents à son déploiement, à la mise à disposition des outils et matériels requis, aux consommables et aux carburants requis et à leurs amortissements ainsi que la livraison et la pose de toutes les petites fournitures nécessaires lorsque ces dernières ont un montant unitaire hors taxes inférieur à 20,00 €,
  - et que pour la livraison et la pose de toutes les petites fournitures nécessaires lorsque ces dernières ont un montant unitaire hors taxes supérieur à 20,00 €, la Communauté de Communes de Forez-Est supportera la charge financière du coût réel hors taxes de ladite fourniture,
  - que la charge financière horaire s'entend au temps passé décompter en quart (1/4) d'heure,
  - que la mobilisation d'outils spécifiques fait l'objet d'une tarification particulière.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver le projet de convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien du site de La Chapellerie avec la Commune de CHAZELLES-SUR-LYON, et ce tel rapporté en annexe,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit projet.

#### *Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

#### 7.3 Procès-verbal de transfert - crèche multi-accueil Le Jardin Enchanté (Rapporteur Jacques LAFFONT)

#### **RAPPEL et REFERENCE**

Vu le CGCT, vu la loi NOTRe et vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est.

#### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de la compétence transférée et sachant que la Communauté de Communes de Forez-Est est compétente quant à l'exercice de la compétence Petite Enfance, en lieu et place de la Commune de BALBIGNY quant à la Crèche Multi-Accueil Le Jardin Enchanté, alors gérée de manière associative, il est nécessaire d'établir un PV de transfert.

#### **CONTENU**

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens et droits immobiliers et des biens mobiliers nécessaires et concourant à l'exercice et à la mise en œuvre de la compétence Petite Enfance, savoir quant à la Crèche Multi-Accueil Le Jardin Enchanté, à la Communauté de Communes de Forez-Est, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties.

#### **PROPOSITION**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- approuver le projet de procès-verbal de transfert tel rapporté en annexe,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit projet de procès-verbal de transfert et l'état des lieux requis,

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Décision du Conseil Communautaire*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 8. Pôle finances

### 8.1 Approbation des budgets primitifs 2019 et de la fiscalité 2019 pour le budget général et les budgets annexes (Rapporteur Pierre VERICEL) :

Avant de procéder à l'examen des BP 2019, le Président indique que la gestion budgétaire est l'affaire de tous les élus et notamment des VP et il regrette d'avoir entendu lors de commissions intercommunautaires qu'une dépense de 5 000.00 € pour la CCFE était négligeable et ne mettrait pas en péril la CCFE. Ce dernier rappelle qu'en 2017 les commissions se sont réunies à 55 reprises et qu'avec un tel raisonnement, on dépense vite des sommes importantes.

Monsieur Pierre VERICEL rappelle que les budgets primitifs 2019 ont été construits sur la base du débat d'orientations budgétaires du 27 février 2019 et des observations des membres de la commission des finances et du bureau communautaire. (Voir ROB adressé avec la note de synthèse du conseil communautaire du 27/02/2019).

Il est indiqué que le Conseil Communautaire devra voter ce soir le budget principal et les 15 budgets annexes, dont le montant consolidé s'élève à :

En section de fonctionnement : 58 230 783,68 €  
 En section d'investissement : 42 755 214,90 €  
 TOTAUX 100 985 998,58 €

En préambule, Monsieur Pierre VERICEL rappelle que la CCFE doit être prudente dans ses dépenses ou ses choix d'investissements pour garantir et préparer son avenir mais qu'avec un excédent 2018 de plus de 14 millions d'euros, la situation financière est saine et non « en berne » comme il a pu le lire dans la presse.

## I- GENERALITES

- Les budgets de la Communauté de Communes de Forez-est seront votés au chapitre.
- Il est proposé au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation (avant le vote des comptes administratifs), les résultats de 2018. (En annexe 1, la fiche de calcul visée par le comptable).
- Il sera proposé au Conseil Communautaire de voter des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) afin d'inscrire sur plusieurs exercices budgétaires les dépenses d'investissement relatives à l'aménagement des gares de Montrond-les-Bains et Veauche et du Pôle enfance de Montrond-les-Bains

## II- LE BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement-Services financés par le budget principal :

- tous les services « support » : finances, RH, juridique, informatique, communication, techniques,
- services sportifs : piscine de Feurs « Forez-Aquatic » et contribution aux piscines extérieures afin que tous les enfants de la Communauté de Communes apprennent la natation ; aérodrome de Chambéon qui est propriété de la CCFE,
- santé : maisons de santé de Rozier-en-Donzy et Panissières,
- solidarité : Points Rencontre Emploi (PRE) de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Panissières et Veauche, ainsi que les contributions aux missions locales du Forez et du Roannais et PLIE du Forez,
- aménagement du territoire,
- service « Autorisation Droits des Sols » (ADS),
- aires d'accueil des Gens du Voyage (Feurs) et participation à l'Aire de Grand Passage de Saint-Etienne Métropole,
- tourisme : notamment financement de l'Office de Tourisme de Forez-Est,
- développement Economique,
- voie-Ferrée de Bellegarde-en-Forez,
- cybercentre de Chazelles-sur-Lyon,
- culture (Atelier Musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon), soutiens aux Musées du Tissage et de la Soierie à Bussièrès et Musée de la Cravate et du Textile de Panissières ; actions culturelles diverses notamment dans le cadre de la convention territoriale de Développement de l'Education aux Arts et à la Culture (EAC) favorisant la mise en place de résidences d'artistes professionnels à

vocation de médiation culturelle. La CCFE assure également la gestion du site de la Chapellerie (fluides, entretien courant, maintenance...),

- environnement : actions environnementales et TEPCV,
- ordures ménagères (pour 2 ex EPCI : CCPSG et CCFL qui étaient à la TEOM),
- cycle de l'Eau comprenant la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il sera proposé au vote comme ci-dessous :

BUDGET GENERAL CCFE - section de fonctionnement									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges caractère général	4 125 926,00	3 590 365,70	4 415 636,00	013	atténuation de charges	69 000,00	235 516,45	378 000,00
012	Charges de personnel	3 174 000,00	3 071 616,63	3 957 030,00	70	produits des services	545 700,00	577 794,41	707 200,00
014	atténuation de produits	15 987 093,00	15 961 819,14	15 808 000,00	73	impôts et taxes	24 724 638,00	25 638 291,87	25 799 965,00
65	autres charges de gestion courante	6 762 987,00	3 916 962,05	5 283 911,00	74	dotations subv participations	6 000 390,00	5 814 999,17	5 492 685,00
66	charges financières	700 000,00	323 518,42	402 000,00	75	autres pdts gestion courante	40 200,00	72 362,84	113 200,00
67	charges exceptionnelles	101 000,00	77 461,39	50 000,00	76	pdts financiers		74 207,73	
68	dotations aux provisions				77	produits exceptionnels	150 000,00	270 338,19	0,00
042	opérations d'ordre entre sections	2 000 000,00	1 882 960,46	3 000 000,00	78	reprises sur provisions	0,00		
022	dépenses imprévues	623 764,76	0,00	377 388,47	042	opérations d'ordre entre sections	97 000,00	64 758,88	62 000,00
023	virement section d'investissement	8 321 023,87	0,00	7 725 000,00	002	résultat n-1	10 168 866,63	10 168 866,63	8 465 915,47
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>41 795 794,63</b>	<b>28 824 703,79</b>	<b>41 018 965,47</b>		<b>TOTAL recettes</b>	<b>41 795 794,63</b>	<b>42 917 136,17</b>	<b>41 018 965,47</b>
						résultat de fonctionnement		<b>14 092 432,38</b>	<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT									
BUDGET GENERAL CCFE - section d'investissement									
CHAP	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CHAP	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit reporté	0,00		0,00	001	excédent inv reporté	1 509 117,86	1 509 117,86	345 914,59
020	dépenses imprévues	2 469,86		177 708,00	1068	excédent de fonct capitalisé			5 730 882,05
040	opérations d'ordre	97 000,00	64 758,88	62 000,00	021	virement du fonctionnement	8 321 023,87		7 725 000,00
041	opérations patrimoniales				024	pdts de cession	473 000,00		338 000,00
16	remboursements capital emprunts	1 167 000,00	1 058 346,64	1 130 000,00	040	op d'ordre	2 000 000,00	1 882 960,46	3 000 000,00
20	immobilisations incorporelles	693 150,00	191 020,58	743 500,00	10	FCTVA	562 800,00	312 712,14	770 000,00
204	subv d'équipement versées	8 885 223,87	4 528 308,84	10 823 944,87	13	Suventions	1 085 144,00	396 090,49	975 061,00
205	logiciels,			210 000,00	16	emprunts	4 300 000,00	3 654 125,90	1 310 000,00
21	immobilisations corporelles	2 282 242,00	843 623,23	3 455 246,00	27	déconsignation FC CCPSG	0,00	1 319,42	1 913 531,87
23	immobilisations en cours	1 924 000,00	720 084,76	1 024 500,00	458201		225 000,00	25 000,00	160 999,36
238	avances aux budgets annexes éco	3 200 000,00		4 513 000,00		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 476 085,73</b>	<b>7 781 326,27</b>	<b>22 269 388,87</b>
26	titres de participation			3 000,00		résultat d'investissement	<b>0,00</b>	<b>300 398,82</b>	<b>0,00</b>
458101	opérations sous mandat	225 000,00	74 784,52	126 490,00					
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 476 085,73</b>	<b>7 480 927,45</b>	<b>22 269 388,87</b>					

\*les résultats 2018 repris en 2019 sont majorés de 104 365,14 en fonctionnement et de 45 515,77 en investissement car des opérations non budgétaires ont été intégrées par la trésorerie suite à la reprise du budget Hôtel d'Entreprises (CCPSG) et à la dissolution du Syndicat mixte des Pays du Forez.

Détail des opérations d'investissement :

INVESTISSEMENTS 2019- BUDGET GENERAL		
reports 2018 et inscription BP 2019		
OPERATIONS d'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
THD	7 461 000	
PIG et bonus performance énergétique	100 000	
aire co-voiturage Balbigny	234 000	80 000
Pont Marteau	100 000	27 531
TEPCV	326 490	244 999
tourisme	65 100	
informatique	210 000	
matériels bureau (réserve)	80 000	
matériel pour techniques	25 000	
signalétique	14 700	
éco- aides aux entreprises	80 000	
ZA bois vert	10 000	
ZAC Murons	1 550 000	
projet de territoire		20 000
gares	500 000	0
achat de véhicules	33 000	
PRE Balbigny	5 000	
pole technique Epercieux-ligne de vie-parking	250 000	94 600
aérodrome Chambéon	228 000	88 000
déchetterie MLB	84 000	
déchetterie Chazelles	879 000	
environnement OM	177 500	28 000
étude transfert eau-assainissement	150 000	20 000
eau - AMO endiguement	20 000	
audit voie ferrée BEF	67 000	
voirie AAGVF/radard pédagogique/voirie chauffante	140 000	
voirie CCBY CCCM	0	347 930
acquisition et tx immeuble de bureaux	450 000	
Maison santé Panissières 2ème étage	74 000	436 000
Maison santé PanissièresSAMEAD	123 000	
piscine Forez aquatic	181 500	69 000
chapellerie	34 946	18 000
centre social Chazelles	6 600	
participations(gds équipements SEM, CEREMA, syndicats de rivière, LFA : aire de co-voiturage, patrimoine	510 313	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS 2019</b>	<b>14 170 149</b>	<b>1 474 060</b>
<b>AUTRES DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		
Fonds de concours en investissement	300 000	
capital de la dette sur général	1 130 000	
avance aux budgets annexes de zone	4 513 000	
actions SEDL	3 000	
FC déconsignés CCPSG	1 913 532	1 913 532
dépenses imprévues	177 708	
<b>TOTAL autres dépenses</b>	<b>8 037 240</b>	<b>1 913 532</b>
<b>AUTRES RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		
FC TVA		770 000
AMORTISSEMENTS-op ordre	62 000	3 000 000
Résultat d'investissement 2018		345 915
virement du fonctionnement 1068		5 730 882
virement du fonctionnement 021		7 725 000
emprunt		1 310 000
<b>TOTAL autres recettes</b>	<b>62 000</b>	<b>18 881 797</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 269 389</b>	<b>22 269 389</b>

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur plusieurs points :

## A – FISCALITE MENAGES

### Vote des Taux d'imposition :

En 2019, l'augmentation automatique des bases sera de 2,2%

Conformément aux engagements pris, il est proposé de ne pas modifier les taux des 4 taxes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2019 :

- Taxe d'Habitation	10,76%
- Foncier Bâti	2,42 %
- Foncier Non Bâti	4,55 %
- Contribution Foncière des Entreprises	25,17 %

L'état de notification 2019 (1259 FPU) ne nous est pas parvenu à ce jour. Le projet de BP 2019 a été monté sur la base de cette proposition.

## B – TAXE d'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

En 2018, la TEOM a permis de financer les dépenses du service « déchets » ex CCFL et CCPSG : dépenses de fonctionnement et d'investissement, en laissant un excédent de 163 803 €. Cet excédent sera utilisé pour financer les investissements OM en 2019.

Il est proposé de maintenir les taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** pour l'année 2019 :

- 1) Zone correspondant aux communes de l'ex **Communauté de Communes de Forez en Lyonnais** :  
Chazelles-sur-Lyon, Saint-Médard-en-Forez : **11,57 %**
- 2) zone correspondant aux communes de l'ex **Communauté de Communes du pays de Saint-Galmier** : Aveizieux, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Montrond-les-Bains, Rivas, Saint-André-le-Puy, Veauche : **9,45%**

A titre indicatif : **Rapport TEOM 2018**                      **2 687 276 €**  
 Secteur Ex CCFL :                      604 343 €                      pour 6358 habitants soit 95,05 €/habitant  
 Secteur Ex CCPSG :                      2 082 933 €                      pour 21 526 habitants soit 96,76€/habitant

## C – VOTE DES SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS

Sur la base des tableaux en annexe 2, 3, et 4 le Conseil Communautaire sera invité à valider la liste des subventions et participations pour le budget général et le budget « petite enfance »

## D- VOTE DES AP/CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME et CREDITS DE PAIEMENT)

Budget Général - Gare de Montrond les Bains- fonction 824				
		Crédits de Paiement		
AP BG 01	montant de l'AP TTC	CP 2019	CP 2020	CP 2021
DEPENSES	1 512 780	250 000	1 262 780	
RECETTES (subv département)				670 000
Budget Général - Gare de Veauche- fonction 824				
		Crédits de Paiement		
AP BG 02	montant de l'AP TTC	CP 2019	CP 2020	CP 2021
DEPENSES	1 500 000	250 000	1 250 000	
RECETTES				
Budget Petite enfance -Pôle enfance Montrond les Bains - fonction 64				
		Crédits de Paiement		
AP B PE 01	montant de l'AP TTC	CP 2019	CP 2020	CP 2021
DEPENSES	2 500 000	792 000	1 708 000	
RECETTES (subventions)			291 000	600 000

Avant de procéder aux votes, Monsieur Pierre VERICEL demande s'il y a des questions.

Monsieur Johann CESA demande d'une part les opérations prévues et à venir dans le cadre du TEPCV et d'autre part il indique que son groupe votera favorablement tous les budgets ainsi que toutes les subventions ou participations proposées à l'exception, comme l'an passé, de la participation concernant l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon. A ce sujet, Monsieur Johann CESA dit avoir appris que Monsieur Gaël PERDRIAU était devenu lundi le nouveau Président du syndicat mixte de l'aéroport et il s'interroge sur le devenir de cet équipement.

Monsieur Gilles DUPIN indique que les opérations prévues en 2019 dans le cadre du TEPCV seront l'acquisition de vélos ou véhicules électriques et également des actions autour de la mobilité et plus spécifiquement sur les aires de covoiturage.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'effectivement le Président de SEM, Monsieur Gaël PERDRIAU, a été élu président du syndicat mixte de l'aéroport en lieu et place de Monsieur Georges ZIEGLER démissionnaire. Concernant le financement, Monsieur le Président souligne que les collectivités ou organismes qui participent audit syndicat sont : la CCI, le Département de la Loire, SEM, LFA et la CCFE. La CCFE s'est substituée à l'ex CCPSG à hauteur de 4.5 % en termes de participation. Pour le devenir de cet équipement aéroportuaire, Monsieur le Président signale que lors du bureau du syndicat mixte du 8 avril prochain différents scénarii seront proposés : reprise de vols commerciaux, entretien-maintenance d'avions, ... Monsieur le Président indique qu'être présent auprès de cette instance est important pour la commune de Veauche compte-tenu de sa proximité géographique et que cette commune a son importance et toute sa place au sein de notre EPCI.

Monsieur Christian SAPY indique que Veauche sera vigilante sur le fret. Il remercie au nom des élus de la Commune de Veauche remercie Monsieur le Président pour ses propos et remercie également la CCFE pour sa solidarité sur ce dossier.

## E- VOTES

Sur la base des éléments ci-dessus et des annexes, le Conseil Communautaire sera invité à voter :

### *Décision du Conseil Communautaire reprise des résultats de 2018 par anticipation*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

### *Décision du Conseil Communautaire des subventions et participations*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

Messieurs CESA et SUZAN indiquent voter pour toutes les subventions et participations à l'exception du montant concernant le syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon.

### *Décision du Conseil Communautaire des taux d'imposition 2019*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

### *Décision du Conseil Communautaire des taux de TEOM 2019*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

### *Décision du Conseil Communautaire des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget général et le budget « petite enfance »*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

### *Décision du Conseil Communautaire du budget primitif général 2019 de « Forez-est » - section de fonctionnement*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

### *Décision du Conseil Communautaire du budget primitif général 2019 de « Forez-est » - section d'investissement*

POUR : 71	CONTRE	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	--------	--------------	---------

## III - VOTE DES 15 BUDGETS ANNEXES

- 1) **budget annexe « petite enfance »** : Ce budget agglomère tous les services « petite enfance » gérés par la Communauté de communes :
  - **5 Crèches gérées directement par CCFE** : Feurs, Chazelles, Panissières, Rozier-en-Donzy, St-Marcel de Félines,
  - **5 Crèches subventionnées par CCFE** : Montrond-les-Bains, Veauche, Balbigny, Babylaune (Feurs) St-Galmier (continuité de gestion)

- **3 Micro-crèches** accompagnées par CCFE : Bellegarde-en-Forez ; Cuzieu, St-Cyr-les-Vignes
- **5 RAM gérés directement par CCFE** : Feurs, Panissières, Veauche, Montrond-les-Bains, St-Galmier (continuité de gestion)
- **RAM subventionnés par CCFE** : Chazelles, Balbigny
- **LAEP (Lieu d'accueil parent enfant)** : Chazelles et projet de nouveau LAEP
- **Ludothèque**
- **Service coordination** « petite enfance »

Ce budget est équilibré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 1 589 766 €, finançant le fonctionnement et l'investissement. Il est prévu un emprunt pour financer le pôle enfance de Montrond-les-Bains (1ère partie des travaux).

Il sera proposé au vote comme ci-dessous :

BUDGET petite enfance CCFE - section de fonctionnement									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges caractère général	339 164,00	265 719,69	418 193,00	013	atténuation de charges	23 000,00	20 950,43	15 000,00
012	Charges de personnel	1 768 300,00	1 700 973,91	2 547 550,00	70	produits des services	463 900,00	399 586,71	479 300,00
014	atténuation de produits				73	impôts et taxes			
65	autres charges de gestion courantes	813 015,00	764 860,18	756 190,00	74	dotations subv participations	1 682 118,00	1 470 419,21	1 946 880,00
66	charges financières	2 700,00	2 181,67	46 000,00	74	Apport du budget principal	779 161,00	1 154 830,13	1 589 766,00
67	charges exceptionnelles			300,00	76	pdts financiers			1 650,00
68	dotations aux provisions				77	produits exceptionnels		110,76	
042	opérations d'ordre entre sections	25 000,00	23 422,04	40 000,00	78	reprises sur provisions			
022	dépenses imprévues			4 535,00					
023	virement section d'investissement			219 828,00					
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>2 948 179,00</b>	<b>2 757 157,49</b>	<b>4 032 596,00</b>		<b>TOTAL recettes</b>	<b>2 948 179,00</b>	<b>3 045 897,24</b>	<b>4 032 596,00</b>
					002	résultat n-1		0,00	
						<b>TOTAL</b>	<b>2 948 179,00</b>	<b>3 045 897,24</b>	<b>4 032 596,00</b>
						<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>288 739,75</b>	<b>0,00</b>

BUDGET petite enfance CCFE - section d'investissement									
CHAP	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CHAP	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit reporté	186 700,69	186 700,69	144 339,75	001	excédent reporté	0,00		0,00
					1068	exc de fonctionnement capitalisé	139 816,19	139 816,19	288 739,75
020	dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	021	virement du fonctionnement			219 828,00
040	opérations d'ordre				040	op d'ordre	25 000,00	23 422,04	40 000,00
16	emprunts dettes	6 800,00	6 666,68	200 000,00	10	FCTVA	50 000,00	3 499,55	168 000,00
20	immobilisations incorporelles	205 000,00	107 526,63	105 000,00	13	Suventions	144 129,00	95 958,69	0,00
21	immobilisations corporelles	207 967,50	106 142,22	229 228,00	16	emprunts	257 523,00	0,00	672 000,00
23	immobilisations en cours			700 000,00					
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>616 468,19</b>	<b>407 036,22</b>	<b>1 388 567,75</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>616 468,19</b>	<b>262 696,47</b>	<b>1 388 567,75</b>
						résultat d'investissement	0,00	-144 339,75	0,00
						résultat total	0,00		

<b>INVESTISSEMENTS 2019- BUDGET PETITE ENFANCE</b>		
<b>reports 2018 et inscription BP 2019</b>		
<b>intitulé</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
RAM Balbigny	30 000	
RAM Panissières	1 420	
RAM Feurs	5 410	
RAM Veauche		
Crèche Forez enchanté Feurs	45 500	
Crèche Chapi-Chapeau Chazelles	16 400	
crèche Panissières	5 400	
crèche Rozier	8 358	
crèche St-Marcel	1 800	
Crèche les lutins Veauche	100 000	
crèche MLB	2 380	
crèche Balbigny	4 000	
MC Bellegarde	16 300	
Ludothèque	5 260	0
pole enfance MLB	792 000	0
prêt pour pole enfance MLB		663 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS 2019</b>	<b>1 034 228</b>	<b>663 000</b>

Madame Catherine POMPORT demande si les coûts sont différents d'une crèche à l'autre.

Monsieur Jacques LAFFONT indique que le coût d'une place de crèche varie de 12 à 15 000.00 €.

Par ailleurs, suite à la demande de Monsieur Jean-Paul BLANCHARD lors du dernier conseil communautaire d'avoir des informations sur les différentes structures de la petite enfance, Monsieur LAFFONT informe l'assemblée qu'une note d'information sera envoyée à tous les conseillers communautaires ce jeudi 28 mars.

Monsieur le Président souligne que l'offre d'accueil de la petite enfance avec plusieurs crèches, micro-crèches ou RAM est excellente sur le territoire de la CCFE et que les partenaires extérieurs ou observateurs trouvent que notre situation est remarquable la plus dotée de structures au niveau départemental.

*Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « petite enfance » 2019 - section de fonctionnement*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

*Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « petite enfance » 2019 - section d'investissement*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

2) budget annexe « ordures Ménagères CCFE » (reprend les 3 budgets OM ex CCBY ; ex CCCM ; ex CCFF).

Il est financé par la REOM et la REOM incitative (secteur de Balbigny).

FONCTIONNEMENT							
ART	désignation	consolidation CA 2018 CCFF-CCBY-CCCM	BP 2019	ART	désignation	consolidation CA 2018 CCFF-CCBY-CCCM	BP 2019
001	déficit de fonctionnement n-1			002	excédent de fonctionnement n-1	850 835,28	436 439,71
011	Charges caractère général	2 473 283,91	3 230 185,30	013	Atténuation de charges	1 581,70	3 000,00
012	Charges de personnel	350 125,22	459 000,00	70	Red. OM	3 014 672,08	3 307 000,00
65	autres charges gest courante	498 107,51	88 300,00	74	dot et participations (subv général)	363 730,90	391 000,00
66	charges financières	4 604,41	31 500,00	75	autres pds gestion courante	10 340,69	0,00
67	charges exceptionnelles	75 674,76	46 500,00	77	pds exceptionnels	6 830,11	0,00
68	Provisions	8 604,00	84 000,00	78	Titre d'ordre mixte	61 608,00	58 000,00
022	Dépenses imprévues		72 909,41				
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>3 410 399,81</b>	<b>4 012 394,71</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>4 309 598,76</b>	<b>4 195 439,71</b>
023	Virement à la section d'investissement		30 000,00	042	Amortissement des subventions	15 006,89	17 955,00
042	Opérations d'ordre entre sections	174 690,19	201 000,00	6032	variation stocks composteurs		30 000,00
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>174 690,19</b>	<b>231 000,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>		<b>47 955,00</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>3 585 090,00</b>	<b>4 243 394,71</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>4 324 605,65</b>	<b>4 243 394,71</b>
					<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>739 515,65</b>	<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT							
ART	désignation	consolidation CA 2018 CCFF-CCBY-CCCM	BP 2019	ART	désignation	consolidation CA 2018 CCFF-CCBY-CCCM	BP 2019
001	déficit reporté		83 075,94	001	excédent reporté	457 933,43	
16	remboursement capital dette	29 711,43	66 520,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (frais études, insertion ...)	157 107,87	84 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées		550 000,00
21	Immobilisations corporelles	130 822,17	317 525,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
23	Immobilisations en cours (mise aux normes déchetterie)	471 204,47	425 000,00	1068	excédent de fonctionnt capitalisé		303 075,94
020	Dépenses imprévues		60 000,00	10	FCTVA	88 153,27	
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>788 845,94</b>	<b>1 036 120,94</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>546 086,70</b>	<b>853 075,94</b>
040	Amortissement des subventions	15 006,89	17 955,00	021	Virement de la section de fonctionnement		30 000,00
322	stock initial composteurs		30 000,00	040	Dotation aux amortissements	174 690,19	201 000,00
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>15 006,89</b>	<b>47 955,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>174 690,19</b>	<b>231 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>803 852,83</b>	<b>1 084 075,94</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>720 776,89</b>	<b>1 084 075,94</b>
					<b>résultat d'investissement</b>	<b>-83 075,94</b>	<b>0,00</b>
					<b>résultat total</b>		<b>0,00</b>

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « OM CCFE » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « OM CCFE » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

3) budget annexe **Assainissement – ex CCFF**

Ce budget M49 est uniquement destiné au financement de la station d'épuration de la ZA « les Places » à Civens.

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
002	Déficit n-1	0,00	0,00	0,00	002	excédent n-1	10 842,86	10 842,86	6 983,32
	<b>chapitre 011</b>	<b>5 042,86</b>	<b>0,00</b>	<b>4 285,81</b>		<b>chapitre 70</b>	<b>12 200,00</b>	<b>9 266,50</b>	<b>9 500,00</b>
6061	frs non stockable (eau)			70611	redevance d'assainissement	6 700,00	5 738,50	6 000,00	
61521	entretien station	5 042,86		70613	PFAC	5 500,00	3 528,00	3 500,00	
618	autres frais divers			747	Chapitre 74 subventions d'exploitations	0,00	0,00	0,00	
	<b>Chapitre 012</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>chapitre 75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	autre personnel extérieur	0,00	0,00	758	pdts divers				
	<b>chapitre 65</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,35</b>	<b>0,00</b>		<b>chapitre 77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
658	autres charges gestion courante	2 000,00	0,35	778	remboursement Civens				
	<b>Chapitre 66</b>	<b>15 000,00</b>	<b>12 435,69</b>	<b>11 397,51</b>					
66111	charges d'intérêt	14 000,00	13 434,42	12 435,69					
66112	ICNE	1 000,00	-998,73	-1 038,18					
	<b>Chapitre 67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
673	titres annulés sur ex antérieur								
	<b>chapitre 014</b>	<b>1 000,00</b>	<b>690,00</b>	<b>800,00</b>					
706129	autres impôts locaux (ag de l'eau)	1 000,00	690,00	800,00					
	<b>Chapitre 68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
6811	dotation aux amortissements								
	<b>TOTAL</b>	<b>23 042,86</b>	<b>13 126,04</b>	<b>16 483,32</b>		<b>TOTAL</b>	<b>23 042,86</b>	<b>20 109,36</b>	<b>16 483,32</b>
						résultat de fonctionnement	0,00	6 983,32	0,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit d'inv reporté				001	excédent d'investissement reporté	61 874,76	61 874,76	36 590,35
	<b>chapitre 16</b>	<b>26 000,00</b>	<b>25 284,41</b>	<b>26 283,15</b>		<b>chapitre 16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	emprunts en euro	26 000,00	25 284,41	26 283,15	1641	emprunt	0,00	0,00	0,00
	<b>STATION d'EPURATION LES PLACES</b>	<b>35 874,76</b>	<b>0,00</b>	<b>10 307,20</b>					
213		35 874,76	0,00	10 307,20					
					28183	amortissements			
	<b>TOTAL</b>	<b>61 874,76</b>	<b>25 284,41</b>	<b>36 590,35</b>		<b>TOTAL</b>	<b>61 874,76</b>	<b>61 874,76</b>	<b>36 590,35</b>
						résultat d'investissement	0,00	36 590,35	0,00
						résultat total	0,00	43 573,67	0,00

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FF ASSAINISSEMENT » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FF ASSAINISSEMENT » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

4) budget annexe « SPANC » - ex CCCM  
 En 2019, 33 communes sont concernées par le SPANC de CCFE.

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit de fonctionnement n-1		0,00		002	excédent de fonctionnement n-1	8 998,10	8 997,88	7 790,18
011	Charges caractère général	26 398,10	12 068,00	92 550,00	70	pdts du domaine	19 000,00	11 099,86	85 600,00
012	Charges de personnel		0,00	11 124,00	74	dot et participations		0,00	24 480,00
65	autres charges gest courante	1 100,00	0,00	1 706,18	75	autres pdts gestion courante		1,34	10,00
66	charges financières								
67	charges exceptionnelles	500,00	240,90	500,00					
022	Dépenses imprévues		0,00	2 000,00					
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>27 998,10</b>	<b>12 308,90</b>	<b>107 880,18</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>27 998,10</b>	<b>20 099,08</b>	<b>117 880,18</b>
023	Virement à la section d'investissement		0,00	10 000,00					
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>27 998,10</b>	<b>12 308,90</b>	<b>117 880,18</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>27 998,10</b>	<b>20 099,08</b>	<b>117 880,18</b>
						<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>7 790,18</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit reporté				001	excédent reporté	18 654,34	18 653,95	7 145,85
16	remboursement capital dette				13	Subventions d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles	18 654,34		5 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées			
21	Immobilisations corporelles			5 000,00	20	Immobilisations incorporelles			
45	versement subventions aux particuliers	213 075,00	36 941,24	647 450,00	45	subventions réhabilitation	213 075,00	25 433,14	658 958,10
020	Dépenses imprévues		0,00	18 653,95					
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>231 729,34</b>	<b>36 941,24</b>	<b>676 103,95</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>231 729,34</b>	<b>44 087,09</b>	<b>666 103,95</b>
040	op ordre				021	Virement de la section d'investissement			10 000,00
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>231 729,34</b>	<b>36 941,24</b>	<b>676 103,95</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>231 729,34</b>	<b>44 087,09</b>	<b>676 103,95</b>
						<b>résultat d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>7 145,85</b>	<b>0,00</b>
						<b>résultat total</b>	<b>0,00</b>	<b>14 936,03</b>	<b>0,00</b>

*Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM SPANC » 2019 - section de fonctionnement*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

*Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM SPANC » 2019 - section d'investissement*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 5) budget annexe « lotissement croix Rampeau » ex CCCM (Eco-hameau de Cottance)

Ce budget est équilibré grâce à une avance (en section d'investissement) du budget principal de 294 797,10 €.

FONCTIONNEMENT									
Depenses de Fonctionnement					Recettes de Fonctionnement				
ART		BP 2018	CA 2018	BP 2019	art		BP 2018	CA 2018	BP 2019
001/	résultat n-1			<b>105 615,60</b>					
	Achat terrain	0,00	0,00	0,00	002/		88 710,40	88 710,40	
6045	études prestations de services	0,00	3 549,05	0,00					
	Travaux	0,00	0,00	0,00					
63513	taxe foncière, impôts locaux	0,00	1 407,00	0,00	7015	vente de terrains	155 000,00	155 000,00	83 000,00
	arrondi tva	10,00	0,01	10,00					
66111	frais financiers	11 500,00	12 619,58	10 000,00					
66112	ICNE	2 500,00		-290,00					
6236	Communication	5 000,00	0,00	0,00					
	<b>total depenses reelles</b>	<b>19 010,00</b>	<b>17 575,64</b>	<b>9 720,00</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>155 000,00</b>	<b>243 710,40</b>	<b>83 000,00</b>
71355	Opérations d'ordre stock initial	1 197 105,38	1 197 105,38	865 355,02	042/7135	Opérations d'ordre stock final	1 127 404,98	865 355,02	897 690,62
	stock vendu	155 000,00							
608	transferts de charges intérêts	14 000,00	12 619,58	9 720,00	043/796	transferts de charges intérêts	14 000,00	12 619,58	9 720,00
	<b>total opérations d'ordre</b>		<b>1 209 724,96</b>	<b>875 075,02</b>		<b>total opérations d'ordre</b>		<b>877 974,60</b>	<b>907 410,62</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 385 115,38</b>	<b>1 227 300,60</b>	<b>990 410,62</b>			<b>1 385 115,38</b>	<b>1 121 685,00</b>	<b>990 410,62</b>
							<b>0,00</b>	<b>-105 615,60</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT									
Depenses d'investissement					Recettes d'investissement				
ART		BP 2018	CA 2018	BP 2019	art		BP 2018	CA 2018	BP 2019
16	capital emprunt	104 000,00	103 446,36	104 000,00	168751	avance CCFE	266 065,10		294 797,10
						stock vendu	155 000,00	0,00	
040/	Opérations d'ordre stock final	1 127 404,98	865 355,02	897 690,62	040/355	Opérations d'ordre stock initial	1 197 105,38	1 197 105,38	865 355,02
1	déficit d'investissement n-1	386 765,50	386 765,50	158 461,50					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 618 170,48</b>	<b>1 355 566,88</b>	<b>1 160 152,12</b>			<b>1 618 170,48</b>	<b>1 197 105,38</b>	<b>1 160 152,12</b>
						résultat	<b>0,00</b>	<b>-158 461,50</b>	<b>0,00</b>
						RESULTAT TOTAL		<b>-264 077,10</b>	<b>0,00</b>

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM CROIX RAMPEAU » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM CROIX RAMPEAU » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

6) budget annexe « Zones économiques » ex CCFF

Il finance toutes les ZA de l'ex CCFF (Feurs ; Civens, pouilly-lès-Feurs, St-Cyr-les-Vignes, Marclopt) et a permis des réserves foncières : Civens, Marclopt.

Il est équilibré en 2019 grâce à une avance (en section d'investissement) du budget principal de 866 207,04€.

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP 2018 validé	CA 2018	BP 2019	art	ZA OU MOTIF	BP 2018 validé	CA 2018	BP 2019
	<b>CHAPITRE 011</b>	<b>130 000,00</b>	<b>14 937,24</b>	<b>125 600,00</b>		<b>CHAPITRE 70</b>	<b>173 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 714,00</b>
605	Forum II	20 000,00	10 070,74	15 000,00	7015	vente de terrain			
605	Pré coton Pouilly	100 000,00	0,00	50 000,00		Forum : bonjean			40 950,00
605	les places Civens	10 000,00	4 516,50	10 000,00		Civens - concept num			
6045	ZA Marclopt			49 600,00		Notin	67 000,00		134 725,00
605	ZA Saint Cyr les Vignes		350,00	1 000,00		terrain Marclopt			
	<b>CHAPITRE 65</b>	<b>10,00</b>		<b>10,00</b>		St Cyr les Vignes	91 000,00		91 039,00
658	autres charges	10,00		10,00	7028	location de terrains			
						autres produits		0,55	
	<b>CHAPITRE 66</b>	<b>6 300,00</b>	<b>4 836,10</b>	<b>4 900,00</b>					
66111	intérêt	5 300,00	5 224,50	4 900,00					
66112	ICNE	1 000,00	-388,40						
	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>136 310,00</b>	<b>19 773,34</b>	<b>130 510,00</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>158 000,00</b>	<b>0,55</b>	<b>266 714,00</b>
608	opérations d'ordre	6 300,00	4 836,10	4 900,00	71355	stock final	1 230 881,19	1 114 343,98	1 244 853,98
71355	opérations d'ordre	1 094 571,19	1 094 571,19	1 114 343,98	796		6 300,00	4 836,10	4 900,00
71355	constatation des recettes	173 000,00		266 714,00					
	<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>1 273 871,19</b>	<b>1 099 407,29</b>	<b>1 385 957,98</b>		<b>TOTAL opération d'ordre</b>	<b>1 237 181,19</b>	<b>1 119 180,08</b>	<b>1 249 753,98</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 410 181,19</b>	<b>1 119 180,63</b>	<b>1 516 467,98</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 410 181,19</b>	<b>1 119 180,63</b>	<b>1 516 467,98</b>
						resultat		0,00	0,00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019	art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	résultat n-1	1 053 757,98	962 305,42	991 911,04					
1641	Remb emprunt	10 000,00	9 832,83	10 500,00	168751	avance CCFE	935 615,42		866 207,04
	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>972 305,42</b>	<b>972 138,25</b>	<b>1 002 411,04</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>935 615,42</b>	<b>0,00</b>	<b>866 207,04</b>
3555	Op d'ordre	1 230 881,19	1 114 343,98	1 244 853,98	3555		1 094 571,19	1 094 571,19	1 114 343,98
					40	constatation ventes	173 000,00		266 714,00
	<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>1 230 881,19</b>	<b>1 114 343,98</b>	<b>1 244 853,98</b>		<b>TOTAL opération d'ordre</b>	<b>1 267 571,19</b>	<b>1 094 571,19</b>	<b>1 381 057,98</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 203 186,61</b>	<b>2 086 482,23</b>	<b>2 247 265,02</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 203 186,61</b>	<b>1 094 571,19</b>	<b>2 247 265,02</b>
						resultat	0,00	-991 911,04	0,00

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FF ZONES ECONOMIQUES » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FF ZONES ECONOMIQUES » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

7) budget annexe « Zones d'activités » ex CCCM (5 ZA)

Ce budget est équilibré en 2019 grâce à

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 154 000 €
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 515 638,16 €

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
						excédent n-1			250 000,00
	ZA du Roule	36 460,00	15 651,72		7015	ZA du Roule	55 000,00	55 000,00	0,00
605	ZA de Lestra	50 000,00	3 724,20	145 000,00	7015	ZA de Lestra	0,00	0,00	0,00
	ZA du Crozet	0,00	0,00	0,00	7015	ZA du Crozet	5 000,00	0,00	5 000,00
6045	ZA de Cottance	6 640,00	36,00	5 000,00	7015	ZA de Cottance	30 000,00	15 645,00	25 770,00
	ZA de ligout	30 000,00	0,00	0,00	7015	ZA de ligout	0,00		0,00
65	charges diverses			10,00		autres produits de gestion		0,82	
66111	Intérêts	10,00	5 678,86	9 000,00	74751	subv d'équilibre du BG (2 ans)			154 000,00
661121	ICNE n		550,98	500,00					
661122	ICNE n-1		-625,26	560,00		Produits exceptionnels		0,01	
	<b>total 6611</b>	<b>10 500,00</b>	<b>5 604,58</b>	<b>10 060,00</b>					
	SOUS total dépenses reelles	133 610,00	25 016,50	160 070,00		Sous total	252 258,05	232 903,88	434 770,00
71355	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>990 891,71</b>	<b>990 891,71</b>	<b>1 033 004,33</b>	71355	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>1 212 243,66</b>	<b>1 033 004,33</b>	<b>789 074,33</b>
608	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>10 500,00</b>	<b>5 604,58</b>	<b>10 060,00</b>	608	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la se</b>	<b>10 500,00</b>	<b>5 604,58</b>	<b>10 060,00</b>
71355	<b>Constatation des recettes</b>	<b>90 000,00</b>		<b>30 770,00</b>					
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 225 001,71</b>	<b>1 021 512,79</b>	<b>1 233 904,33</b>		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 475 001,71</b>	<b>1 271 512,79</b>	<b>1 233 904,33</b>
							250 000,00		0,00
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001/	DEFICIT d'INVESTISSEMENT n-1		664 572,34	747 738,16					
1641	ZA du Roule (EMPRUNT)	24 800,00	24 631,92	25 600,00	16	Emprunt	250 000,00	0,00	
	ZA de Lestra				168751	Avance du budget principal	587 224,29		515 638,16
	ZA du Crozet								
1641	ZA de Cottance (emprunt)	16 500,00	16 421,28	17 000,00					
	Sous total dépenses reelles	41 300,00	705 625,54	790 338,16		sous total	837 224,29	0,00	515 638,16
3555	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>1 212 243,66</b>	<b>1 033 004,33</b>	<b>789 074,33</b>	3555	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>990 891,71</b>	<b>990 891,71</b>	<b>1 033 004,33</b>
					40	<b>constation vente</b>	<b>90 000,00</b>		<b>30 770,00</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 253 543,66</b>	<b>1 738 629,87</b>	<b>1 579 412,49</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 918 116,00</b>	<b>990 891,71</b>	<b>1 579 412,49</b>
	résultat		<b>747 738,16</b>	<b>0,00</b>					

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM ZA » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM ZA » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

## 8) budget FADEL ex CCCM

Ce budget retrace les opérations immobilières engagées par la CCCM : atelier-partagé, réhabilitations de friches .....

Il est équilibré en 2019 grâce à une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 227000 €

FONCTIONNEMENT							
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	CA 2018	BP 2019
001	déficit de fonctionnement n-1	0,00	56 380,92	002	excédent de fonctionnement n-1		
011	Charges caractère général	36 413,77	53 800,00	70	pdts du domaine		
012	Charges de personnel			73	impôts et taxes	0,00	3 800,00
65	autres charges gest courante		8 200,00	74	dot et participations (subv d'équilibre BG)	0,00	227 000,00
66	charges financières	50 623,17	42 200,00	75	autres pdts gestion courante	25 175,23	16 999,92
67	charges exceptionnelles			76	pdts financiers	11 334,41	10 200,00
68	Provisions	0,00	0,00	77	pdts exceptionnels	275 287,98	100,00
022	Dépenses imprévues						
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>87 036,94</b>	<b>160 580,92</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>311 797,62</b>	<b>258 099,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	82 519,00	042	op ordre	46 903,40	29 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	328 045,00	44 000,00				
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>328 045,00</b>	<b>126 519,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>46 903,40</b>	<b>29 000,00</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>415 081,94</b>	<b>287 099,92</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>358 701,02</b>	<b>287 099,92</b>
					<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>-56 380,92</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT							
ART	désignation	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	CA 2018	BP 2019
001	déficit reporté	26 527,92	0,00	002	excédent reporté	0,00	129 273,25
16	remboursement capital dette	202 968,09	209 000,00	1068	exc de fonctionnement capitalisé	24 908,24	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 960,00	14 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00	151 174,75
21	Immobilisations corporelles	20 868,25	27 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	84 033,00
23	Immobilisations en cours	0,00	320 000,00	20	Immobilisations incorporelles		
27	autres immobilisations financières	0,00	310 500,00	024/	cessions	0,00	310 500,00
				27	créances	86 547,67	108 000,00
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>263 324,26</b>	<b>880 500,00</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>111 455,91</b>	<b>782 981,00</b>
040	op ordre	46 903,40	29 000,00	021	Virement de la section d'investissement	0,00	82 519,00
				040	op ordre	328 045,00	44 000,00
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>46 903,40</b>	<b>29 000,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>328 045,00</b>	<b>126 519,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>310 227,66</b>	<b>909 500,00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>439 500,91</b>	<b>909 500,00</b>
					<b>résultat d'investissement</b>	<b>129 273,25</b>	<b>0,00</b>
					<b>résultat total</b>	<b>72 892,33</b>	

*Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM FADEL » 2019 - section de fonctionnement*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

*Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « CM FADEL » 2019 - section d'investissement*

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

9) budget annexe « ZA de Bellegarde – les Vorzines » ex CCPSG

Le déficit de CCPSG sur ce budget est réintégré cette année (- 400 528,40)

Ce budget est équilibré en 2019 grâce à

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 109 000 €
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 713 868,40€

FONCTIONNEMENT					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019	art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	<b>CHAPITRE 011</b>	<b>605 810,00</b>	<b>368,00</b>	<b>548 000,00</b>					
6015	terains à aménager	0,00							
6015	terrain		60,00						
6045	achat études prestations	10 000,00		1 000,00	7015	vente de terrain	200 000,00	0,00	127 470,00
605	travaux	554 000,00		520 000,00					
6226	honoraires			15 000,00					
6227	contentieux	40 800,00		12 000,00					
63512	taxes foncières	1 000,00	308,00						
	<b>CHAPITRE 65</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>					
658	autres charges	10,00		10,00	74751	subv d'équilibre BG (1 ans)			109 000,00
	<b>CHAPITRE 66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
66111	intérêt								
66112	ICNE								
	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>605 810,00</b>	<b>368,00</b>	<b>548 010,00</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 470,00</b>
	Résultat N-1	1 800,00	1 800,00	1 800,00					
7133/011	stock initial	46 641,00	46 641,00	404 384,90	042/71355		652 451,00	47 009,00	717 724,90
042/7133		198 200,00							
	<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>244 841,00</b>	<b>46 641,00</b>	<b>404 384,90</b>		<b>TOTAL opération d'ordre</b>	<b>652 451,00</b>	<b>47 009,00</b>	<b>717 724,90</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>852 451,00</b>	<b>48 809,00</b>	<b>954 194,90</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>652 451,00</b>	<b>47 009,00</b>	<b>954 194,90</b>
						resultat	0,00	-1 800,00	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019	art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	résultat n-1	46 641,00	46 641,00	400 528,40					
					168751	avance CCFE	454 251,00		713 868,40
	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>46 641,00</b>	<b>46 641,00</b>	<b>400 528,40</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>454 251,00</b>	<b>0,00</b>	<b>713 868,40</b>
3555	Op d'ordre	652 451,00	47 009,00	717 724,90	3555		244 841,00	46 641,00	404 384,90
					40	constatation ventes			
	<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>652 451,00</b>	<b>47 009,00</b>	<b>717 724,90</b>		<b>TOTAL opération d'ordre</b>	<b>244 841,00</b>	<b>46 641,00</b>	<b>404 384,90</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>699 092,00</b>	<b>93 650,00</b>	<b>1 118 253,30</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>699 092,00</b>	<b>46 641,00</b>	<b>1 118 253,30</b>
						resultat inv	0,00	-47 009,00	0,00
						resultat total		-48 809,00	0,00

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « PSG ZA BELLEGARDE » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « PSG ZA BELLEGARDE » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

10) budget annexe « ZA de Veauche- les loges » ex CCPSG

Le déficit de CCPSG sur ce budget est réintégré cette année (-314 285,63)

Ce budget est équilibré en 2019 grâce à

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 94 000 €
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 994 295,63€

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019	art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	<b>CHAPITRE 011</b>	<b>826 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>774 000,00</b>					
6015	terrains à aménager	0,00							
	terrain			<b>19 000,00</b>					
6045	achat études prestations	25 000,00		5 000,00	7015	vente de terrain		0,00	0,00
605	travaux	800 000,00		720 000,00					
6226	honoraires			30 000,00					
6227	contentieux				74751	subv d'équilibre BG (1 ans)			94 000,00
63512	taxes foncières	1 000,00							
	<b>CHAPITRE 65</b>	<b>10,00</b>		<b>10,00</b>					
658	autres charges			10,00					
	<b>CHAPITRE 66</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					
66111	intérêt			0,00					
66112	ICNE								
	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>826 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>774 010,00</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 000,00</b>
7133/011	stock initial	773,20		314 286,00	042/71358	stock final	826 783,00		994 296,00
	<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>773,20</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL opération d'ordre</b>	<b>826 783,00</b>	<b>0,00</b>	<b>994 296,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>826 783,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 088 296,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>826 783,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 088 296,00</b>
						resultat	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>									
DEPENSES					RECETTES				
art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019	art	ZA OU MOTIF	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	résultat n-1	773,20	773,20	314 285,63					
1641	Remb emprunt				168751	avance CCFE	454 251,00		994 295,63
	<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>773,20</b>	<b>773,20</b>	<b>314 285,63</b>		<b>TOTAL opérations réelles</b>	<b>454 251,00</b>	<b>0,00</b>	<b>994 295,63</b>
3555	Op d'ordre	826 783,20		994 296,00	3555	stock initial	244 841,00		314 286,00
	<b>TOTAL opérations d'ordre</b>	<b>826 783,20</b>	<b>0,00</b>	<b>994 296,00</b>		<b>TOTAL opération d'ordre</b>	<b>244 841,00</b>	<b>0,00</b>	<b>314 286,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>827 556,40</b>	<b>773,20</b>	<b>1 308 581,63</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>699 092,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 308 581,63</b>
						resultat inv	<b>0,00</b>	<b>-773,20</b>	<b>0,00</b>
						<b>RESULTAT TOTAL</b>			<b>0,00</b>

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « PSG ZA VEAUCHE » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « PSG ZA VEAUCHE » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

11) budget annexe « Résidence d'entreprise » ex CCFL

Location via bail précaire de 8 bureaux et de 3 ateliers :

- à des entreprises (en création formule pépinière),
- à des entreprises de plus de 2 ans d'existence (formule hôtel)
- à des entrepreneurs télétravailleurs habitant le territoire ayant des besoins de bureaux ponctuels (formule télécentre)

+ Hébergement du pôle services à la population de CCFE

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit de fonctionnement n-1		0,00		002	excédent de fonctionnement n-1	11 869,64	11 869,64	27 716,03
011	Charges caractère général	33 405,64	24 973,76	30 200,00	013	Atténuation de charges			
012	Charges de personnel				70	pdts du domaine	7 000,00	6 613,51	7 300,00
65	autres charges gest courante	100,00	0,00	100,00	74	dot et participations	14 636,00	0,00	7 175,00
66	charges financières		0,00	0,00	75	autres pdts gestion courante	39 000,00	38 588,53	41 000,00
67	charges exceptionnelles		365,95	2 000,00	77	pdts exceptionnels	16 636,00	16 823,56	16 700,00
68	Provisions	21 000,00			78	reprise sur provision			
022	Dépenses imprévues								
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>54 505,64</b>	<b>25 339,71</b>	<b>32 300,00</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>89 141,64</b>	<b>73 895,24</b>	<b>99 891,03</b>
023	Virement à la section d'investissement	34 636,00		46 591,03	042	Amortissement			
042	Opérations d'ordre entre sections		20 839,50	21 000,00					
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>34 636,00</b>	<b>20 839,50</b>	<b>67 591,03</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>89 141,64</b>	<b>46 179,21</b>	<b>99 891,03</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>89 141,64</b>	<b>73 895,24</b>	<b>99 891,03</b>
						<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>27 716,03</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit reporté	15 239,86	15 239,86	0,00	002	excédent reporté		0,00	4 373,76
16	remboursement capital dette	1 000,00	193,68	964,79	13	Subventions d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles				16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	363,94	700,00
21	Immobilisations corporelles	39 000,00	0,00	55 000,00	20	Immobilisations incorporelles			
23	Immobilisations en cours				024/ 1068	exc de fonctionnement capitalisé	15 239,86	15 239,86	0,00
020	Dépenses imprévues								
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>55 239,86</b>	<b>15 433,54</b>	<b>55 964,79</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>16 239,86</b>	<b>15 603,80</b>	<b>5 073,76</b>
040	op ordre	16 636,00	16 636,00	16 700,00	021	Virement de la section d'investissement	34 636,00	0,00	46 591,03
					040	op ordre	21 000,00	20 839,50	21 000,00
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>16 636,00</b>	<b>16 636,00</b>	<b>16 700,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>55 636,00</b>	<b>20 839,50</b>	<b>67 591,03</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>71 875,86</b>	<b>32 069,54</b>	<b>72 664,79</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>71 875,86</b>	<b>36 443,30</b>	<b>72 664,79</b>
						<b>résultat d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>4 373,76</b>	<b>0,00</b>
						<b>résultat total</b>	<b>0,00</b>	<b>32 069,79</b>	

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FL RESIDENCES D'ENTREPRISES » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FL RESIDENCES D'ENTREPRISES » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

12) budget annexe « Immobilier d'entreprise » ex CCFL

Ce budget regroupe les locaux économiques de la Chapellerie (ateliers créateurs + restaurant) + modules d'entreprises situés ZA de Montalègre.

En 2018, un bâtiment de bureaux (260m2) n°1 situé ZA de Montalègre a été vendu à ERECAP, cabinet comptable local, pour 300 000€.

En 2019, un programme de travaux de 1 710 000 € est budgétisé, afin d'anticiper le projet d'implantation d'une entreprise.

L'atelier partagé situé sis ZA de bois vert II sur la commune d'Epercieux Saint Paul jusqu'alors porté par le budget « budget ateliers partagés » est intégré en 2019 dans ce budget.

FONCTIONNEMENT							
ART	désignation	CA 2018 Immo et AP By	BP 2019	ART	désignation	CA 2018 Immo et AP By	BP 2019
001	déficit de fonctionnement n-1	5 674,66		002	excédent de fonctionnement n-1	54 966,05	61 757,52
011	Charges caractère général	33 709,61	40 100,00	013	Atténuation de charges	0,00	0,00
012	Charges de personnel			70	pdts du domaine	1 716,72	0,00
65	autres charges gest courante	10 093,54	2 000,00	74	dot et participations	0,00	0,00
66	charges financières	24 371,71	30 600,00	75	autres pdts gestion courante	61 379,53	50 900,00
67	charges exceptionnelles	48 061,25	2 500,00	77	pdts exceptionnels	351 315,68	0,00
68	Provisions			78	reprise sur provision	48 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues		2 202,52				
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>121 910,77</b>	<b>77 402,52</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>517 377,98</b>	<b>112 657,52</b>
023	Virement à la section d'investissement		1 406 000,00	042	op ordre	267 810,28	1 400 745,00
042	Opérations d'ordre entre sections	601 519,97	30 000,00				
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>601 519,97</b>	<b>1 436 000,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>267 810,28</b>	<b>1 400 745,00</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>723 430,74</b>	<b>1 513 402,52</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>785 188,26</b>	<b>1 513 402,52</b>
					<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>61 757,52</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT							
ART	désignation	CA 2018 Immo et AP By	BP 2019	ART	désignation	CA 2018 Immo et AP By	BP 2019
001	déficit reporté			002	excédent reporté	154 799,83	389 310,87
16	remboursement capital dette	99 827,30	91 665,87	13	Subventions d'investissement		368 000,00
20	Immobilisations incorporelles			16	Emprunts et dettes assimilées	628,65	1 009 000,00
21	Immobilisations corporelles		350 000,00	20	Immobilisations incorporelles		
23	Immobilisations en cours		1 360 000,00	024/ 10	Dotations, fonds divers et réserves		100,00
020	Dépenses imprévues		0,00				
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>99 827,30</b>	<b>1 801 665,87</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>155 428,48</b>	<b>1 766 410,87</b>
040	op ordre	267 810,28	1 400 745,00	021	Virement de la section d'investissement		1 406 000,00
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>267 810,28</b>	<b>1 400 745,00</b>	040	op ordre	601 519,97	30 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>367 637,58</b>	<b>3 202 410,87</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>601 519,97</b>	<b>1 436 000,00</b>
					<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>756 948,45</b>	<b>3 202 410,87</b>
					<b>résultat d'investissement</b>	<b>389 310,87</b>	<b>0,00</b>
					<b>résultat total</b>		

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FL IMMOBILIER D'ENTREPRISES » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « FL IMMOBILIER D'ENTREPRISES » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

13) budget annexe « zone de Montfuron » ex CCFL

Ce budget est équilibré en 2019 grâce à :

- une subvention d'équilibre du budget principal (en section de fonctionnement) de 12 770 €
- une avance du budget principal (en section d'investissement) de 225 342,89€

FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	<b>DEPENSES Zones d'activités</b>								
011-605	Charges à caractère général	40 000,00	0,00	50 000,00					
011-6015	terrain 2000 m2 à 5€			120 000,00	7015	Vente de terrains	66 750,00	0,00	65 325,00
65	Charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00	73	Taxes foncières			
					74751	subv d'équilibre BG (2 ans)			12 770,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>			<b>170 500,00</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>78 095,00</b>
71355	opérations d'ordre (stock initial)	132 937,89	132 937,89	132 937,89	71355	opérations d'ordre (stock final)	173 437,89	132 937,89	290 667,89
71355	constatation des recettes	66 750,00		65 325,00	043	autres op ordre			
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>240 187,89</b>	<b>132 937,89</b>	<b>368 762,89</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>240 187,89</b>	<b>132 937,89</b>	<b>368 762,89</b>
						<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	Déficit n-1	132 937,89	132 937,89	132 937,89					
3355/040	opérations d'ordre (stock final)	172 937,89	132 937,89	290 667,89	040	opérations d'ordre	132 937,89	132 937,89	132 937,89
33586/040	constatation des recettes	500,00			040	constatation ventes			65 325,00
	remb capital emprunt				16	avance CCFE	106 687,89		225 342,89
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>306 375,78</b>	<b>265 875,78</b>	<b>423 605,78</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>239 625,78</b>	<b>132 937,89</b>	<b>423 605,78</b>
						<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-66 750,00</b>	<b>-132 937,89</b>	<b>0,00</b>

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « Zone de MONTFURON ex CCFL » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « Zone de MONTFURON ex CCFL » 2019 - section d'investissement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------



### 15) Budget annexe « PLIE du forez » Ex CCPSG

Le déficit de 2016 de CCPSG sur ce budget est réintégré cette année (267 447,38€).

Ce budget est financé par les cotisations des EPCI membres (dont CCFE) et par le dispositif départemental « L.O.I.R.E »

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ART	désignation	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001	déficit de fonctionnement n-1				002	excédent de fonctionnement n-1	351 942,81	351 942,81	60 598,85
011	Charges caractère général	147 895,43	42 724,21	128 192,00	013	Atténuation de charges	3 000,00	13 720,97	0,00
012	Charges de personnel	152 000,00	124 243,34	149 000,00	70	Produits des services			
65	autres charges gest courante	50 700,00	50 700,00	83 400,00	73	Impôts et taxes			
014	atténuation de produits	34 790,00	34 790,00	35 000,00	74	Dotations, subventions et participations	297 890,00	214 840,00	334 993,15
	<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>385 385,43</b>	<b>252 457,55</b>	<b>395 592,00</b>		<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>652 832,81</b>	<b>580 503,78</b>	<b>395 592,00</b>
	<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL dépenses</b>	<b>385 385,43</b>	<b>252 457,55</b>	<b>395 592,00</b>		<b>TOTAL Recettes</b>	<b>652 832,81</b>	<b>580 503,78</b>	<b>395 592,00</b>
						résultat de fonctionnement	267 447,38	328 046,23	0,00

Décision du Conseil Communautaire du budget primitif « PLIE DU FOREZ » 2019 - section de fonctionnement

POUR : 71	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

#### IV-RATIOS

CALCUL DE LA CAF	
CAF BRUTE	5 527 792,53
remboursement capital de la dette	1 058 346,00
<b>CAF Nette 2018</b>	<b>4 469 446,53</b>

#### V- LA DETTE – tous budgets confondus

	En cours
Taux fixe	21 966 010
Taux variable	2 449 071

Capacité de désendettement (dette/épargne brute) :  $24\,500\text{ K€} / 5\,527 = 4,43$  ans  
(moyenne 2016 EPCI : 5,1 ans)

La dette totale (tous budgets) de CCFE est de 24 415 081 € - (dette par habitant : 384 €)

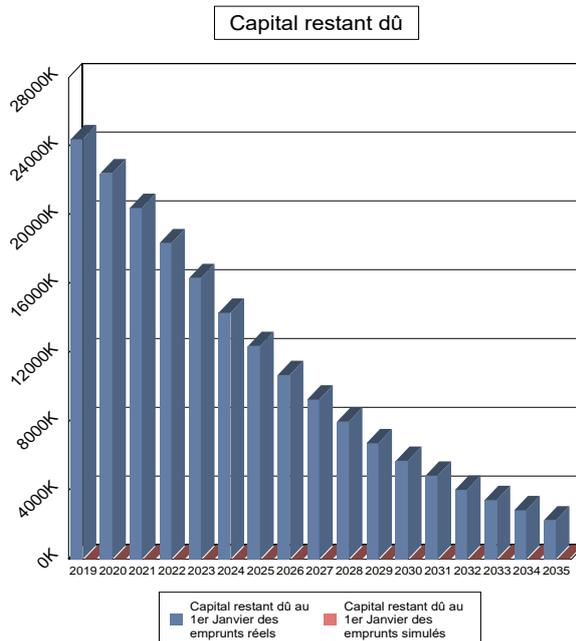
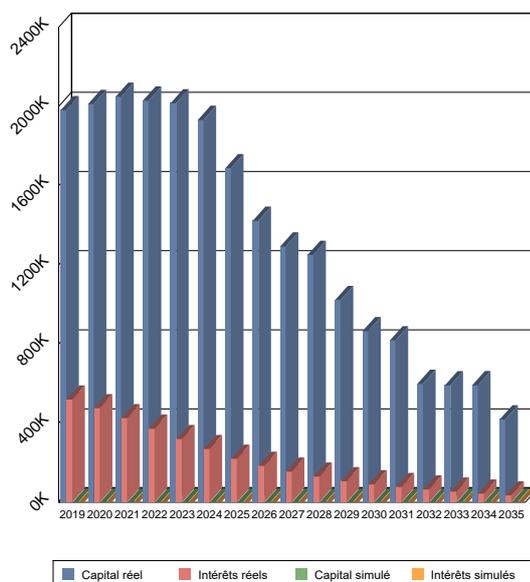


Diagramme de remboursement



## 8.2 Modification du tarif d'accès des professionnels aux déchetteries de la CCFE (Rapporteur Pierre VERICEL)

### RAPPEL et REFERENCE

Vu les statuts de la CCFE, vu le CGCT, vu la délibération n°2018.029.19.12 du 19 décembre 2018 fixant les tarifs publics locaux 2019 de la CCFE et vu la convention projetée entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et la Communauté de Communes de Forez-Est concernant l'accès des usagers de la CCMDL à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon (voir point 4.2 de la présente note de synthèse).

### MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il convient que le Conseil Communautaire en fixe les tarifs applicables aux usagers professionnels et services techniques des communes de la CCMDL visées dans la convention précitée

### PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de modifier, à compter de ce jour, comme suit le tarif d'accès des professionnels aux déchetteries de CCFE :

TARIFS PROFESSIONNELS DECHETERIES		délibération du 27 mars 2019
		PROPOSITION TARIFS 2019 (€)
<b>DECHETERIE CHAZELLES-SUR-LYON</b>		
facturation professionnels des communes de CCFE	au volume (par type de déchets)	100€ la carte prépayée
facturation professionnels et services techniques de 14 communes de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (selon convention)	au volume (par type de déchets)	200 € la carte prépayée

Monsieur Pierre SIMONE fait remarquer qu'en début de semaine, il était en réunion avec des élus de la CCMDL pour un toute autre sujet et que ce point a été abordé et il regrette le manque de communication entre certains élus qui engendrent des tensions.

Monsieur Pierre VERICEL souligne la dualité de notre territoire rappelle que des conventions relatives aux politiques contractuelles ont été signées lors de la dissolution de l'ex CCFL et que le sujet de l'accès à la déchetterie de Chazelles-sur-Lyon n'avait pas été abordé concernant les professionnels. Il estime qu'il est nécessaire de régulariser la situation et que pour lui il est normal que les professionnels extérieurs à notre territoire paient un prix supérieur aux artisans issus de la CCFE. Monsieur Pierre VERICEL fait remarquer que dans la Loire des EPCI refusent dans leurs déchèteries l'accès aux professionnels des territoires voisins.

#### Décision du Conseil Communautaire

POUR : 69	CONTRE : 01	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	-------------	-----------------	---------

En conclusion, Monsieur Pierre VERICEL remercie l'ensemble des services de la CCFE pour l'élaboration des BP 2019 avec une mention particulière pour l'équipe des finances managée par Madame Sylvie GAILLARD.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### 9. Questions diverses

- Monsieur Christian MOLLARD invite toute l'assemblée à l'inauguration du centre-bourg de Panissières qui aura lieu le samedi 13 avril prochain. Par ailleurs, ce dernier pour faire suite à son intervention lors de la dernière conférence des maires, regrette d'avoir eu raison dans ces propos alarmistes concernant l'agence postale de Panissières car il s'avère que le désengagement de la Poste est réel. En conséquence, il a sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet qui lui a conseillé de réfléchir à la mise en place d'une MSAP sachant que différents types de montage sont possibles. Monsieur Christian MOLLARD indique avoir envoyé hier un courrier au Président de Forez-Est pour l'informer de sa démarche.

Par ailleurs, Monsieur Christian MOLLARD concernant la déchetterie de Panissières demande des éclaircissements sur deux points : la procédure de pesage des bennes pour les paysans d'une part et d'autre part la question de la non prise en charge des seringues ou autres matériels de ce type sur la déchetterie de sa commune.

Monsieur Christian FAURE reconnaît que le pesage systématique était compliqué et qu'il a été décidé un assouplissement à ce sujet. Pour les seringues effectivement les déchetteries ne récupèrent plus ce type de matériel et il est demandé à la population d'emmener ces déchets auprès des pharmacies agréées; d'ailleurs la pharmacie de Panissières va faire une demande d'agrément ainsi le problème sera réglé.

Monsieur Gilles DUPIN indique qu'en tant que membre de la commission départementale de la présence postale lui et ses collègues élus ont voté contre la fermeture du bureau de poste de Panissières.

- Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du déploiement de la fibre l'opérateur Orange va bientôt arriver sur notre territoire.

- Concernant la téléphonie mobile, Monsieur le Président a rencontré Monsieur le Préfet et il précise que les communes de Bussières, Essertines-en-Donzy et Sainte-Agathe-en-Donzy ont été prises en compte mais elles doivent cependant se signaler sur la plateforme France Mobile afin d'être enregistrées.

- Monsieur Gérard MONCELON intervient pour informer l'assemblée de la présentation de l'intervention relative au Parlement Européen suite à la diffusion d'un courrier remis sur table en début de séance et annonce qu'une rencontre aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 18h00.

Quelques dates à retenir:

- Du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril: participation de la CCFE au comice de Feurs via la tenue d'un stand avec des animations au Parc du Rozier,
- Vernissage de l'exposition « Les miniatures plus vraies que nature! » au musée de Bussières le vendredi 5 avril à 18h,
- Forum Jobs d'été le 03 avril à l'Equiforum,
- Aquacool et Ludothèque les mercredis 17 et 24 avril de 13h30 à 16h30 au stade nautique Forez Aquatic,
- Intervention relative au Parlement Européen le 25 avril à 18h (lieu à déterminer).

### 10. Décisions du président

Date	Objet	Contenu	Visa SP
19/02/2019	Avenant à la convention de mise à disposition gracieuse à titre précaire et déterminé au bénéfice de la société LOCO	D'approuver la prorogation avec effets rétroactifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 de la convention de mise à disposition gracieuse à titre précaire, et ce jusqu'à la signature de l'acte de vente, et en tout état de cause au plus tard au 1 <sup>er</sup> avril 2019. De signer le projet d'avenant.	22/02/2019
20/02/2019	Création de douches au pôle ingénierie à Epercieux St Paul	D'approuver et de signer le devis de la Société dénommée CG FLUIDES, sise à AFFOUX (Rhône), et ce pour un montant hors taxe de 5.254,97 €, et de passer commande.	22/02/2019
20/02/2019	Avenant n°1 Forez aquatic/MJC	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 à la convention entre la CCFE et la Maison des Jeunes et de la Culture quant à la	22/02/2019

		mise à disposition et l'utilisation des installations du centre aquatique intercommunal « Forez Aquatic ».	
20/02/2019	Convention de mise à disposition de Forez aquatic à la direction départementale de la cohésion sociale	D'approuver et de signer le projet de convention entre la CCFE et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale fixant les modalités de mise à disposition et d'utilisation des installations du centre aquatique «Forez Aquatic».	22/02/2019
21/02/2019	Conventions de mise à disposition de locaux à titre précaire et déterminé	D'approuver et de signer les projets de convention de mise à disposition à titre précaire et déterminé et ce avec les structures citées dans la décision.	22/02/2019
27/02/2019	Marché broyage des déchets verts et évacuation des refus de tri sur les plateformes de Panissières et Epercieux	D'attribuer le marché à la Société dénommée RHONE ENVIRONNEMENT SAS dont le siège social est à SAINT GENIS LAVAL (Rhône), alors classée Première, selon les prix rapportés aux Bordereau des Prix Unitaires/Détail Quantitatif Estimatif et Acte d'Engagement. De signer le marché correspondant.	01/03/2019
27/02/2019	Location atelier n°1 résidence d'entreprises au bénéfice de Terrasses Bois et Menuiseries"	De mettre en location au profit de la Société dénommée Terrasses Bois et Menuiseries, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est à Chazelles-sur-Lyon (Loire), pour une durée déterminée à compter du 01/03/2019 et pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier N°1 de la Résidence d'entreprises, d'une superficie de 99.85 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 524€HT/mois dont 60€ de provision pour charges. De signer le projet de bail précaire.	01/03/2019
01/03/2019	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison des services à Panissières	D'approuver les propositions financières et techniques du Cabinet d'Architecte dénommé ATELIER DE LA GARE, sis à MONTROND-LES-BAINS (Loire), pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une Maison des Services sise sur le territoire de la Commune de PANISSIERES, et ce pour un taux de rémunération de 10,50 % du montant total H.T des travaux, et ce tel explicité aux termes de la proposition d'honoraires et des missions dévolues. D'approuver et de signer le marché correspondant et de passer commande.	01/03/2019
01/03/2019	Avenant n°1 au contrat d'assurance flotte automobile Groupama Rhône-Alpes Auvergne	D'approuver le projet d'avenant N°1, édition des 18 et 20 février 2019. D'approuver et de signer le marché correspondant.	04/03/2019
07/03/2019	Avenant n°1 mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'accueil de l'aérodrome	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1. Dit que les crédits budgétaires requis sont prévus au budget.	15/03/2019
07/03/2019	Avenant n°3 au contrat d'assurance dommage aux biens ALLIANZ	D'approuver le projet d'avenant N°3 au contrat d'assurances dommages aux biens. D'approuver et de signer le marché correspondant. Dit que les crédits requis sont prévus au budget.	15/03/2019
11/03/2019	Achat d'un véhicule type voiture de tourisme	D'approuver les propositions financières et techniques de ladite Société dénommée « GENIN AUTOMOBILE », dont le siège social est à FEURS (Loire), quant à l'acquisition d'un	15/03/2019

		véhicule type voiture de tourisme - en cela, une FIAT PANDA immatriculée EL-663-JE et ce pour un montant toutes taxes comprises de 8.500,00 €, et de passer commande. D'approuver et de signer le marché correspondant et de passer commande.	
12/03/2019	Marché de travaux réalisation d'une chaussée bitumeuse à performances énergétiques	D'approuver les propositions techniques et tarifaires de la Société dénommée EUROVIA DALA dont le siège social est à RIORGES (Loire), quant à la réalisation de la solution innovante « chaussée bitumeuse à performances énergétiques dénommée Power Road », et ce pour un montant hors taxes de 98.000,00 €. De signer le marché correspondant et de passer commande. Dit que les crédits budgétaires sont prévus.	15/03/2019
12/03/2019	Marché de collecte des cartons des commerçants de 6 communes de la CCFE - avenant n°1	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit marché « COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS DE 6 COMMUNES DE LA CCFE ».	15/03/2019
12/03/2019	Avenant n°1 lot n°1 Collecte en porte-à-porte, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective hors verre, collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit marché « COLLECTE, LE TRANSFERT, TRAITEMENT, VALORISATION, TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET PRESTATIONS DE SERVICES ANNEXES – LOT N°1 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE, EVACUATION ET TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, DE LA COLLECTE SELECTIVE HORS VERRE, COLLECTE, TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DECHETS ALIMENTAIRES ».	15/03/2019
12/03/2019	Avenant n°1 lot n°2 Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert du verre sur le territoire	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit marché « COLLECTE, LE TRANSFERT, TRAITEMENT, VALORISATION, TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET PRESTATIONS DE SERVICES ANNEXES – LOT N°2 - COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE, EVACUATION ET TRANSFERT DU VERRE SUR LE TERRITOIRE ».	15/03/2019
12/03/2019	Avenant n°1 lot n°3 Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective hors verre sur le territoire	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit marché « COLLECTE, LE TRANSFERT, TRAITEMENT, VALORISATION, TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET PRESTATIONS DE SERVICES ANNEXES – LOT N°3 – COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE, EVACUATION ET TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DE LA COLLECTE SELECTIVE HORS VERRE SUR LE TERRITOIRE ».	15/03/2019
12/03/2019	Avenant n°1 lot n°5 Tri des déchets issus de la collecte sélective hors verre	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit marché «COLLECTE, LE TRANSFERT, TRAITEMENT, VALORISATION, TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET PRESTATIONS DE SERVICES ANNEXES – LOT N°5 – TRI DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE HORS VERRE ».	15/03/2019

12/03/2019	Avenant n°1 lot n°6 Gestion du bas de quai des déchèteries : mise à disposition de bennes pour les 5 déchèteries du territoire, compactage de certains flux, évacuation des bennes et traitement de certains flux collectes, mise à disposition de bennes pour distribution de compost	D'approuver et de signer le projet d'avenant N°1 audit marché « COLLECTE, LE TRANSFERT, TRAITEMENT, VALORISATION, TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET PRESTATIONS DE SERVICES ANNEXES – LOT N°6 – GESTION DU BAS DE QUAI DES DECHETERIES : MISE A DISPOSITION DE BENNES POUR LES 5 DECHETERIES DU TERRITOIRE, COMPACTAGE DE CERTAINS FLUX, EVACUATION DES BENNES ET TRAITEMENT DE CERTAINS FLUX COLLECTES, MISE A DISPOSITION DE BENNES POUR DISTRIBUTION DE COMPOST ».	15/03/2019
13/03/2019	Convention administrative portant constitution d'une servitude de passage d'une canalisation d'adduction d'eau potable au bénéfice de la société SARL Lavage des collines	D'approuver et de signer le projet de convention portant constitution de servitude.	15/03/2019
18/03/2019	Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement de bureaux dans un local commercial à Feurs	D'approuver les propositions financières et techniques du Groupement d'entreprises comprenant les Sociétés dénommées AGENCE AMPERE - Architecte, 2 B ECONOMISTE - Economiste, BER - Bureaux Fluides, alors représenté par son mandataire, le Cabinet d'Architecte dénommé AGENCE AMPERE, sis à FEURS (Loire), 12 Rue Ampère, et ce pour un montant total forfaitaire hors taxes de 14.000,00 €, et ce tel explicité aux termes de la proposition d'honoraires et des missions dévolues .D'approuver et de signer le marché correspondant et de passer commande. Dit que les crédits budgétaires requis sont prévus au budget.	19/03/2019
18/03/2019	Convention de mise à disposition précaire et indéterminée entre la commune de Bellegarde en Forez et la CCFE - archivage	D'approuver et de signer le projet de convention de mise à disposition à titre précaire et indéterminé. Dit que les crédits budgétaires requis sont prévus.	19/03/2019
18/03/2019	Acte d'engagement d'utilisation de données OPS 2016 pour la réalisation de l'étude programme local de l'habitat	D'approuver et d'autoriser à signer le projet d'acte d'engagement.	19/03/2019

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 22 mai 2019 à 19h à l'hippodrome de FEURS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Jean-Michel MERLE  
Président